

Questions d'assurance

(Samedi 23 à 14h00)

Présidente : Chantal BIRMAN, sage-femme

Intervenants :

- Stéphanie FALZONE-SOLERS, juriste
- Jacqueline LAVILLONNIÈRE, sage-femme, présidente de l'UNSSF

Enregistrement et transcription

Il est question, dans cet atelier, des problèmes d'assurances des professionnels de la naissance, et des répercussions de ces problèmes sur l'offre de soins aux usagers des services de maternité. Ce problème a été fréquemment soulevé par les médias, et nous avons invité des professionnels de toutes catégories à en débattre aux côtés des usagers et autres acteurs de la périnatalité.

Voir à ce sujet un communiqué de presse (2 février 2006) du Collège national des gynécologues et obstétriciens français (CNGOF), et la synthèse des positions (juin 2006) du Syndicat national des gynécologues obstétriciens de France (SYNGOF) au décours des réunions sur la RCM au ministère de la Santé.

La baisse des accouchements dans les établissements libéraux s'accélère. La principale raison en est la diminution d'effectifs plus forte chez les accoucheurs que dans les autres exercices médicaux. Elle traduit l'effondrement des vocations et l'arrêt prématuré des carrières. C'est d'abord la conséquence de l'insécurité juridique et du coût excessif et hétérogène des assurances.

Outre la disparition à court terme des maternités du secteur privé, qui signifierait pour les usagers une diminution de la diversité de l'offre de soins. Cette disposition touche déjà les sages-femmes libérales accompagnant les accouchements à domicile. Il est donc important que les usagers et les responsables associatifs (comme précédemment au Québec) interpellent les pouvoirs publics sur le problème dans son ensemble. Jacqueline LAVILLONNIÈRE a fait le point sur les démarches entreprises à cet effet auprès de compagnies d'assurances par l'ANSFL. (Voir message du 27/09/06)